

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**D'AIRE-LA-VILLE DU 6 DÉCEMBRE 2023**

**SÉANCE OUVERTE A 19 H 00**

**Présent-e-s :**

Mme Véronique MOULLET-BOUCHARDY, Présidente  
Mmes Nathalie HENRIOD, Nassima LAGROUNI, Irène MAIO, Conseillères municipales  
MM. Bertrand FUMEAUX, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, André PHILIPP (rejoint en cours de séance), Pascal RAEMY, Denis van LEEMPUT, Ludovic ZBINDEN, Conseillers municipaux

**Exécutif :**

M. Dominique NOVELLE, Maire  
Mme Christine RAMBACH, adjointe  
M. Michel APOTHELOZ, adjoint

**Excusé :**

M. Jonathan CHRISTIN, Conseiller municipal

**Procès-verbal :**

Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

---

**ORDRE DU JOUR**

- I. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2023**
- II. **RAPPORTS DES COMMISSIONS**
- III. **COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S**
- IV. **DÉLIBÉRATION CONCERNANT LES INDEMNITÉS ALLOUÉES EN 2024 AU MAIRE, ADJOINT-E-S ET MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
- V. **DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE FIDU (FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN)**
- VI. **DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE BUDGET 2024**
  - ADOPTION DU BUDGET 2024
  - FIXATION DU TAUX DU CENTIME ADDITIONNEL POUR L'ANNEE 2024
  - CENTIME ADDITIONNEL POUR L'IMPOT SUR LES CHIENS 2024
- VII. **DÉLIBÉRATION CONCERNANT UN AMORTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE EN 2023 – RUE DU VIEUX-FOUR / ZONE 30**

- VIII. DÉLIBÉRATION CONCERNANT UN AMORTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE EN 2023 – CRÈCHE / MOBILIER
- IX. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À L'ENCOURAGEMENT À LA MOBILITÉ EN TRANSPORTS PUBLICS
- X. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À L'ENCOURAGEMENT À LA MOBILITÉ DOUCE EN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE
- XI. DÉLIBÉRATION RELATIVE AU DÉPASSEMENT DU CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE LA CRÈCHE
- XII. GROUPEMENT INTERCOMMUNAL SAPEURS-POMPIERS AIRE-LA-VILLE/CARTIGNY
- RESOLUTION RELATIVE A LA VALIDATION DU REGLEMENT ADMINISTRATIF
  - RESOLUTION RELATIVE A LA VALIDATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
- XIII. MOTIONS
- XIV. QUESTIONS ET DIVERS
- XV. NATURALISATIONS – HUIS-CLOS

---

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal et excuse Monsieur CHRISTIN, membre du Conseil municipal.

---

#### I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 13 NOVEMBRE 2023

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, modifications ou remarques.

Sans remarque ni question, la Présidente demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023.

**8 voix pour, 0 contre, 2 abstentions (Madame LAGROUNI et Monsieur FUMEAUX absents lors de la séance du 13 novembre 2023).**

---

#### II. RAPPORTS DE COMMISSIONS

La Présidente passe la parole aux Président-e-s de commissions.

Commission sécurité : feu, police, protection civile

Monsieur JOYE informe que la commission sécurité : feu, police, protection civile s'est réunie le mardi 21 novembre 2023 à 20h00, le point suivant a notamment été traité.

- Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville/Cartigny (GISPAC)
    - L'inauguration du groupement aura lieu le 8 février 2024.
-

- Les règlements du groupement ont été présentés aux membres de la commission qui ont pu poser toutes leurs questions.
  - ✓ Le règlement administratif du groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville / Cartigny a été adopté à l'unanimité.
  - ✓ Le règlement de fonctionnement de la compagnie 202 du groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville / Cartigny a été adopté à l'unanimité.

– Police municipale – présentation / information

La convention de partenariat pour le contrôle du stationnement et du domaine public entre les Communes de Bernex, Confignon et Aire-la-Ville a été présentée à la commission qui en a pris connaissance.

La Présidente remercie pour le rapport.

---

### III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S

**La Présidente** prend la parole.

#### Tournoi des élus

La Présidente lit le courrier de la Commune de Plan-les-Ouates adressé aux membres du Conseil municipal concernant le tournoi des élus. Dans ce courrier, M. MAGNIN, Conseiller administratif, revient notamment sur le tournoi 2023 et le comportement intolérable de certains élus et propose, afin de retrouver quiétude et sérénité pour l'avenir de ce tournoi, de créer un comité d'organisation pour ce tournoi. Les personnes intéressées peuvent le contacter.

Monsieur André PHILIPP, Conseiller municipal, rejoint la séance.

#### Monsieur Bertrand FUMEAUX

La Présidente lit le courrier de Monsieur FUMEAUX, Conseiller municipal, qui remet sa démission du Conseil municipal, pour raison de déménagement, au 31 décembre 2023. Monsieur FUMEAUX fait part de son regret de quitter la Commune, souligne les bons rapports de travail avec l'Exécutif, ses collègues du Conseil municipal et le personnel communal.

Applaudissement de l'Assemblée.

La Présidente passe la parole à **Monsieur NOVELLE**.

Monsieur NOVELLE informe que Monsieur FUMEAUX sera remercié officiellement lors de la séance du Conseil municipal du 6 février 2024, à laquelle il est d'ores et déjà convié.

#### Apéritif Communal

Informe que l'apéritif communal aura lieu le 29 janvier 2024. Les invitations suivront.

La Présidente passe la parole à **Madame RAMBACH**.

#### Fête de l'Escalade

Rappelle que la manifestation communale aura lieu vendredi 8 décembre, les membres du Conseil municipal sont les bienvenus et recevront un bon pour une boisson (valeur CHF

20.00). Le cortège s'arrêtera devant la Mairie et la Mère Royaume distribuera les bonbons depuis l'une des fenêtres.

#### Période de l'Avent – fenêtres

Rappelle que c'est la période des fenêtres de l'Avent. Madame RAMBACH ajoute qu'il n'est pas précisé qui fait ou ne fait pas d'apéritif, ouvert à toutes et tous, ce qu'elle regrette. Une amélioration sera apportée l'année prochaine dans le programme à ce niveau. La fenêtre de la Commune aura lieu le 19 décembre et dès 18h00 la population est attendue pour un moment convivial.

#### Exposition

Le 17 novembre dernier, il y a eu le vernissage de la première exposition dans le nouvel espace : l'ABRI, espace culturel éphémère. Belle soirée avec la présence de beaucoup de personnes donc certains membres du Conseil municipal. Mme RAMBACH se réjouit d'avoir reçu des bons retours pour ce nouveau lieu d'exposition.

#### Festival Antigél

En 2024, un concert aura lieu le 15 février 2024 à l'Eglise d'Aire-la-Ville. Il y aura quelques billets à disposition des membres du Conseil municipal qui peuvent s'inscrire auprès de la Mairie.

La Présidente passe la parole à **Monsieur APOTHELOZ**.

#### Sapeurs-pompiers volontaires

- Informe que l'inspecteur cantonal du feu (OCPAM) a validé la nomination du capitaine Gregory BAERISWYL en qualité de commandant du groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville/Cartigny (GISPAC).
- La sapeuse Florence BARMAN a remis sa démission de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Aire-la-Ville au 31 décembre 2023.
- Le commandant a.i. Arthur SCHNEIDER a remis sa demande de mise à la retraite de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Aire-la-Ville au 31 décembre 2023. M. APOTHELOZ lit le courrier du commandant SCHNEIDER qui, notamment, remercie les autorités pour la confiance accordée, souhaite tout le meilleur au capitaine Gregory BAERISWYL pour son investissement dans le futur groupement intercommunal et *bon vent* à la compagnie 202.

## **IV. DÉLIBÉRATION CONCERNANT LES INDEMNITÉS ALLOUÉES EN 2024 AU MAIRE, ADJOINT-E-S ET MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques. Sans remarque, la Présidente lit et soumet la délibération au vote.

#### **Texte de la délibération**

vu le projet de budget pour l'année 2024,

vu le rapport de la commission des finances du 16 octobre 2023,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

## D É C I D E

1. De fixer les indemnités allouées au Maire à CHF 40'530.00 (CHF 36'000.00 net) et aux Adjoint-e-s à CHF 28'005.00 (CHF 24'000.00 net), soit **CHF 96'540.00 au total**.
2. De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal et de commissions à **CHF 21'600.00**.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2024 suivantes :  
0120.00.30000.00 Indemnités Exécutif  
0110.00.30000.00 Indemnités séances du Conseil municipal et des commissions

**La délibération est acceptée par 11 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

### V. DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE FIDU (FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN)

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques. Sans remarque, la Présidente lit et soumet la délibération au vote.

#### Texte de la délibération

vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logement au moyen de la constitution d'un fonds ;

considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

## D É C I D E

1. D'ouvrir au Maire un crédit de **CHF 39'800.00** pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.00.56200.00), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.00.14620.00 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.00.36602.00 dès 2025.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

**La délibération est acceptée par 11 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

## VI. DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE BUDGET 2024

- ADOPTION DU BUDGET 2024
- FIXATION DU TAUX DU CENTIME ADDITIONNEL POUR L'ANNEE 2024
- CENTIME ADDITIONNEL POUR L'IMPOT SUR LES CHIENS 2024

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques. Sans remarque, la Présidente lit et soumet la délibération au vote.

### Texte de la délibération

vu le budget administratif pour l'année 2024 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **CHF 5'950'887.07 aux charges et de CHF 5'951'084.00 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 196.93,**

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 193.93 et résultat extraordinaire de CHF <sup>0</sup>.00,

attendu que l'autofinancement s'élève à **CHF 640'068.23,**

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2024 s'élève à 50 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2024 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF **39'800.00** aux dépenses et de **CHF 0.00** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **CHF 39'800.00.**

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **CHF 640'068.23** il en résulte un excédent de financement des investissements de **CHF 600'268.23**.

vu le rapport de la commission des finances du 16 octobre 2023,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire

le Conseil municipal

## **D É C I D E**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2024 pour un montant de **CHF 5'950'887.07 aux charges et de CHF 5'951'084.00 aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à CHF 196.93.**  
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 196.93 et résultat extraordinaire de CHF 0.00.
2. De fixer le taux des **centimes additionnels pour 2024 à 50 centimes.**
3. De fixer le nombre des **centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2024 à 100 centimes.**
4. D'autoriser le Maire à renouveler en 2024 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

**La délibération est acceptée par 10 pour, 0 contre, 1 abstention (Monsieur LANZA).**

---

## **VII. DÉLIBÉRATION CONCERNANT UN AMORTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE EN 2023 – RUE DU VIEUX-FOUR / ZONE 30**

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques. Sans remarque, la Présidente lit et soumet la délibération au vote.

### **Texte de la délibération**

vu l'excédent probable de revenus sur les comptes 2023,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

## **D É C I D E**

1. De procéder à un amortissement complémentaire en 2023 sur le crédit de la zone 30, rue du Vieux-Four pour un montant de **CHF 184'014.00**.
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 6150.02.33001.00 « amortissement complémentaire zone 30 ».

3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de **CHF 184'014.00**.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

**La délibération est acceptée par 11 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

### **VIII. DÉLIBÉRATION CONCERNANT UN AMORTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE EN 2023 – CRÈCHE / MOBILIER**

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques. Sans remarque, la Présidente lit et soumet la délibération au vote.

#### **Texte de la délibération**

vu l'excédent probable de revenus sur les comptes 2023,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

#### **DÉCIDE**

1. De procéder à un amortissement complémentaire en 2023 sur le crédit mobilier de la crèche d'Aire-la-Ville pour un montant de **CHF 127'000.00**.
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 5451.00.33006.00 « amortissement complémentaire biens meubles crèche ».
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de **CHF 127'000.00**.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

**La délibération est acceptée par 11 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

### **IX. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À L'ENCOURAGEMENT À LA MOBILITÉ EN TRANSPORTS PUBLICS**

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques. Sans remarque, la Présidente lit et soumet la délibération au vote.

#### **Texte de la délibération**

vu le règlement relatif à l'encouragement à la mobilité en transports publics de la Commune d'Aire-la-Ville du 17 mars 2021 ;

vu le rapport de la commission sports, loisirs, mobilité douce du 4 septembre 2023 ;

---

conformément à l'article 30 al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

## **D É C I D E**

1. D'adopter les modifications apportées au règlement relatif à l'encouragement à la mobilité en transports publics de la Commune d'Aire-la-Ville du 27 janvier 2021, telles qu'elles figurent dans le document annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de son approbation par le Conseil d'État, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**La délibération est acceptée par 11 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

## **X. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À L'ENCOURAGEMENT À LA MOBILITÉ DOUCE EN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE**

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques. Sans remarque, la Présidente lit et soumet la délibération au vote.

### **Texte de la délibération**

vu le règlement relatif à l'encouragement à la mobilité douce en vélo à assistance électrique de la Commune d'Aire-la-Ville du 18 octobre 2021 ;

vu le rapport de la commission sports, loisirs, mobilité douce du 4 septembre 2023 ;

conformément à l'article 30 al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal

## **D É C I D E**

1. D'adopter les modifications apportées au règlement relatif à l'encouragement à la mobilité douce en vélo à assistance électrique de la Commune d'Aire-la-Ville du 18 octobre 2021, telles qu'elles figurent dans le document annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de son approbation par le Conseil d'État, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**La délibération est acceptée par 10 pour, 1 contre (Monsieur PHILIPP), 0 abstention.**

## **XI. DÉLIBÉRATION RELATIVE AU DÉPASSEMENT DU CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE LA CRÈCHE**

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques. Sans remarque, la Présidente lit et soumet la délibération au vote.

### **Texte de la délibération**

vu le crédit d'engagement de CHF 4'300'000.00 voté par le Conseil municipal le 26 février 2018 et approuvé par le département compétent le 13 novembre 2018,

vu que le crédit initial a été sous-évalué pour différentes raisons notamment que le projet a été changé, qu'il y a eu des consolidations à faire au moment des fouilles, que le Covid est arrivé et a bloqué le chantier ainsi que suite au Covid, les prix de certains matériaux ont augmenté de manière significative,

vu le décompte actuel de travaux s'élevant à CHF 4'454'730.40 dépassant le crédit brut voté, y compris les dépenses encore à effectuer au niveau du mobilier,

vu que raisons expliquées ci-dessus n'étaient pas prévues lors du vote du crédit initial mais qu'il a fallu payer les plus-values,

vu le rapport de la commission des finances, du 16 octobre 2023,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

### **D É C I D E**

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 155'000.00 pour couvrir les travaux déjà effectués et à effectuer sur le crédit relatif à la crèche.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 26 février 2018.

**La délibération est acceptée par 11 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

## **XII. GROUPEMENT INTERCOMMUNAL SAPEURS-POMPIERS AIRE-LA-VILLE/CARTIGNY**

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ces documents et si ceux-ci amènent des commentaires ou remarques. Sans remarque, la Présidente lit et soumet les résolutions au vote.

### **Exposé des motifs**

En vu de la création du GISPAC au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Conseil intercommunal a élaboré et validé le règlement administratif qui régleme la gestion du groupement.

Conformément à l'article 16 des statuts du groupement, ce règlement doit être soumis à l'approbation du Conseil municipal.

---

### **Texte de la résolution relative à la validation du règlement administratif**

vu le rapport de la commission sécurité : feu, police, protection civile du 21 novembre 2023 ;  
conformément à l'art. 29, al. 3, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,  
sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

### **D É C I D E**

1. D'approuver le règlement administratif du GISPAC.

**La résolution est acceptée par 11 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

### **Texte de la résolution relative à la validation du règlement de fonctionnement**

vu le rapport de la commission sécurité : feu, police, protection civile du 21 novembre 2023 ;  
conformément à l'art. 29, al. 3, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,  
sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

### **D É C I D E**

1. D'approuver le règlement de fonctionnement de la compagnie 202.

**La résolution est acceptée par 11 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

## **XIII. MOTIONS**

La Présidente demande si quelqu'un propose une motion. Aucune motion n'est proposée.

---

## **XIV. QUESTIONS ET DIVERS**

### Madame HENRIOD

- 64, rue du Vieux-Four : a lu, dans le bulletin d'information, qu'un local commercial était mis en location et s'interroge s'il y a des places de stationnement prévues. Monsieur NOVELLE confirme qu'un local sera mis à la location. Pour le moment, il n'y a aucun projet particulier et en fonction des candidatures pour ce local, des aménagements seront faits. Concernant les parkings, il y a des places sur le parking du cimetière. Les locataires des appartements ont, quant à eux, des places réservées sur la parcelle.
-

- ABRI, espace culturel éphémère : remercie Madame RAMBACH pour ce beau vernissage, ce nouvel espace et sa belle décoration.

#### Monsieur LANZA

- Eclairage public : demande si la diminution de l'éclairage est déjà en actif, car il n'a pas vu une grande différence après 22h00. Monsieur NOVELLE confirme que la nouvelle gestion des luminaires est déjà en fonction, soit luminosité à 50% entre 22h00 et 06h00. Monsieur NOVELLE va tout de même s'en assurer auprès des SIG.

#### Monsieur RAEMY

- Décorations de Noël : comme tout le monde le sait, Monsieur RAEMY attache une grande importance aux décorations et remercie particulièrement l'association des parents d'élèves (APEALV) pour la décoration du poids public, ainsi que les autres habitants qui jouent le jeu et invitent les autres à le faire afin de participer à l'embellissement de la Commune. Madame MAIO souligne également la décoration réalisée par la famille RAEMY, un petit détour par la Colline aux Oiseaux vaut la peine. Madame LAGROUNI confirme que l'apéritif offert le dimanche 3 décembre par l'APEALV a été très apprécié.

---

## **XV. NATURALISATIONS – HUIS-CLOS**

---

Sans autre commentaire, la Présidente clôt la séance à 19h28 et souhaite de belles fêtes de fin d'année.